

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 19 L'an deux mille vingt
 Le vingt-deux mars
 le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,
 GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, KLEIN-TOURRETTE,
 LEMARCHAND
 MM. BARRAL, BARRILLIO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,
 COMBET, COSTES, FOULQUIER, MEZY, RAMES, SYCH

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.


Monsieur le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à six.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la création de six postes d'adjoints au maire.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 23 mars 2026
Publié le 23 mars 2026
Et affiché le 23 mars 2026
Pour copie conforme,

Le Maire,



J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »